

RECAPITULATIF DES ELEMENTS A JOINDRE AU DOSSIER DE RENOUVELLEMENT

Les dossiers auditeur doivent être communiqués via le formulaire de renouvellement sur le site internet Qualifas https://www.qualifas.com/page/formulaire_renouvellement 15 jours avant la tenue du Comité AAB et 3 mois avant l'expiration de son authentification dans OASIS.

Rappel :

Tenir compte des résolutions (https://www.sae.org/?PORTAL_CODE=IAQG + matrice compatibilité reslogs) qui complètent en temps réel la norme EN9104-003 en vigueur !

Pièces justificatives de base	Auditeur Aéronautique (AA)	Auditeur Expérimenté Aéronautique (AEA)
<input type="checkbox"/> F 105 - 02 « Déclaration individuelle de conflit d'intérêt » Il est demandé de renseigner les sociétés avec lesquelles l'auditeur a été lié contractuellement sur les 2 dernières années.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Liste des Audits + jour(s) de présence de l'auditeur sur le(s) site(s) audité(s) (Une extraction OASIS est recommandée)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Formation Justificatifs : - Attestation de l'organisme de formation ou - Programme de formation + feuille de présence signée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres (en cas d'évolution des référentiels) : Attestation de formation AATT IAQG selon le référentiel (EN9100, EN9110, EN9120)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>